

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3864

13 décembre 2014

SOMMAIRE

Antea	185471	Live Nation Luxembourg Holdco 2, S.à r.l.	185453
A.P.E.G Luxembourg S.à r.l.	185426	LSREF3 Eve Investments S.à r.l.	185427
ARDIAN Belt S.C.S.	185470	Lux Parrot S.à r.l.	185430
ARDIAN Co-Investment IV Treasury II S.C.S.	185470	Luxury Design Holdings S.à r.l.	185429
Artexis Easyfairs International S.A.	185470	Mantaray Software S.à r.l.	185451
Cable GP S.à r.l.	185468	Norma Prism Investments II S.à r.l.	185451
Charlotte Investment S.A.	185467	Nostro S. à r.l.	185450
CIGR Syrdall a.s.b.l.	185465	Panoptic Luxembourg S.A.	185449
Compagnie Internationale de Restauration (C.I.R.) S.A.	185453	Passif Actif S.à r.l.	185447
Coparrinal S.A.	185472	Pavas S.à r.l.	185448
Dayco USA Lux S.C.A.	185462	Ramsbury Sàrl	185441
Diomedé S.A.	185461	Ramsbury Sàrl	185440
Esperento S.à r.l.	185458	retrobus ASBL	185444
Fashold S.A.	185458	Ribambelle Crèches et Foyers de jour ..	185446
IKKS Luxembourg S.A.	185435	Saruva Finance S.A.	185435
IKKS Luxembourg S.A.	185434	Saruva Finance S.A.	185434
Immobilière Citem S.à r.l.	185457	Saturn Real Estate S.à r.l.	185432
Inspiro.me	185449	Sefi One S.A.	185443
Jdos S.à r.l.	185456	Spring Creek S.à r.l.	185439
Koch Financing Luxembourg S.à r.l.	185430	Sublime Investments S.à r.l.	185436
LBREP II Europe S.à r.l., SICAR	185428	XML Europe S.A.	185432
LBREP III Europe S.à r.l., SICAR	185453	Zenit Europe S.A.	185427
Lgp Investments II S.à r.l.	185427	Zorille Properties S.A.	185427

A.P.E.G Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.693.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

agissant en sa qualité de mandataire spécial (le "Mandataire") de la société anonyme de droit suisse "APEG Participations SA", établie et ayant son siège social à CH-1204 Genève, 14, rue de la Corratierie (Suisse), inscrite au Registre du Commerce du canton de Genève sous le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE-112.138.692,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

a) que la société à responsabilité limitée "A.P.E.G Luxembourg S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137693, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1094 du 3 mai 2008,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont été pas modifiés depuis lors;

b) que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

c) que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'unique propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

d) que l'Associé Unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation,

e) que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

f) L'Associé Unique déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'Associé Unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société, qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 septembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au moins à l'ancien siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2014. LAC/2014/54758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014190814/54.

(140212936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Zorille Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.593.

—
Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 novembre 2014, Madame Magali MICHELETTI, née le 1^{er} février 1981 à Metz (France), et domiciliée professionnellement 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Christine RACOT, démissionnaire.

Luxembourg, le 27.11.2014.

Pour: ZORILLE PROPERTIES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014190788/15.

(140211608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Zenit Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.237.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 novembre 2014

Monsieur DONATI Régis, Monsieur BOTTAN Lorenzo, Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, Monsieur VOLTA Massimiliano et Monsieur REGGIORI Robert ont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur GALIONE Gioacchino est renommé commissaire aux comptes et H.R.T. REVISION S.A. est renommé réviseur externe pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

ZENIT EUROPE S.A.

Régis DONATI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014190782/17.

(140212347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

LSREF3 Eve Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 181.543.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014191272/10.

(140213012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Lgp Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 188.782.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69689 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191262/10.

(140212800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.232.

—
EXTRAIT

Il ressort du Conseil de Gérance de la Société tenu en date du 19 novembre 2014 que 38,978 parts sociales ordinaires de catégorie WA ont été annulées.

Dès lors, depuis le 19 novembre 2014, les 4 448 678 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Adresse	Numéro d'enregistrement	Nombre de parts
Harbor Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 838	11 classe A
LBPOL Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 831	1 034 classe B
Ippocrate Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 035	133 174 classe D
Sierra Blanca Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 811	59 classe J
William II Bermuda Holding LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 357	29 554 classe L
Lion Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 888	1 047 classe M
Neptune Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 628	4 097 333 classe O
Cannon Bridge Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 644	20 175 classe P
Duna Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 033	274 classe T
Goodwater Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 455	2 821 classe W
Goodwater Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 455	155 281 classe WA
MC&S Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11,	39 682	4 052 classe Y

185429

Fox Bermuda Holdings LP	Bermuda Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 428	3 705 classe Z
LBREP II LRG Holdings Bermuda LP	Bermuda Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 767	158 classe AA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Pour extrait conforme

LBREP II Europe S.à. r.l., SICAR

Référence de publication: 2014191255/74.

(140212887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Luxury Design Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.954.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 10 novembre 2014 que:

- Investindustrial V LP. a cédé 10,833 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune, à BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF S.C.A. (Compartment A), une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, organisée en tant que fond d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.312;

- Investindustrial V LP. a cédé 667 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune, à BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF S.C.A. (Compartment F), une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, organisée en tant que fond d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.312;

- Investindustrial V LP. a cédé 1,000 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune, à Upper Brook Street Investments V LLP, un limited liability partnership de droit anglais, ayant pour siège social le 11, Old Jewry, 6^e étage, EC2R 8DU, Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Grande-Bretagne sous le numéro OC 370189;

Désormais, les associés de la Société sont les suivants:

- Investindustrial V LP. détient 112,500 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune;
- BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF, S.C.A. (Compartment A) détient 10,833 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune;
- BI-Invest Compartment Fund SiCAV-SIF, S.C.A. (Compartment F) détient 667 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune;
- Upper Brook Street Investments V LLP détient 1,000 part sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Gérant

Référence de publication: 2014191248/35.

(140212899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Lux Parrot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.870,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191240/11.

(140212786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Koch Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.004,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.852.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Koch Holdings, LLC, a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3488864,

here represented by Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on October 31, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "Koch Financing Luxembourg S.à r.l." (the Company), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149852, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 39, dated January 7, 2010, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 31, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 489, dated March 6, 2010.

- The Company's share capital is fixed at forty thousand four United States Dollars (USD 40.004,00) divided into forty thousand four (40.004) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

- The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares that it assumes all the responsibilities and debts of the Company.

- The activity of the Company will cease and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder at their net book value, who remains liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le trente et un octobre.

Par-devant Nous, Maître François Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Koch Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3488864,

ici représenté par M. Olivier de La Guéronnière, employé, avec adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 31 octobre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Le comparant est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu du droit luxembourgeois sous la dénomination de «Koch Financing Luxembourg S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149852, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 novembre 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 39 en date du 7 janvier 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 31 décembre 2010, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 489, en date du 6 mars 2010.

- Le capital social de la Société est fixé à quarante mille quatre Dollars Américains (USD 40.004,00) divisé en quarante mille quatre (40.004) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

- Le comparant est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

- Par la présente, le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé ou provisionné.

- Le comparant, en sa qualité de seul associé de la Société, déclare assumer les responsabilités et les dettes de la Société.

- L'activité de la Société cessera et l'associé unique est investi de tout l'actif à sa valeur nette comptable et il répondra de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que si celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la société dissoute pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: de La Guéronnière, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15006. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014191222/101.

(140212539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

XML Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 86.943.

L'an deux mille quatorze, le onze novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "XML EUROPE S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.943, constituée suivant acte reçu le 18 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 1020 du 4 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Per ROSAND, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll à L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll à L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch et de modifier l'article 2, alinéa 1 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social est établi à Capellen. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, P. ROSAND, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54960. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014191593/42.

(140212628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Saturn Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 187.973.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen on the twentieth day of November.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Star Capital Investment Ltd.”, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 201195, having its registered office at c/o Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, professionally residing at 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of “Saturn Real Estate”, having its principal office at 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on June 4th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2206 on August 20th, 2014,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 187.973 (the “Company”).

The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, entirely subscribed and fully paid-up.

The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and decides to dissolve and liquidate the Company with immediate effect.

Being the Sole Shareholder and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the Sole Shareholder and that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as aforesaid, gives discharge to the managers for their mandates up to this date.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five (5) years at the registered office.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to eight hundred euro (EUR 800.-).

WHEREOF, the present deed was drawn-up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt novembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

“Star Capital Investment Ltd.”, une société constituée et régie sous les lois des Iles Vierges Britanniques, enregistrée près du Registrar of Companies of the British Virgin Islands sous le numéro 201195, ayant son siège social à c/o Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

Représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée («l'Associée Unique») de la société à responsabilité limitée «Saturn Real Estate», ayant son siège social au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2206 le 20 août 2014,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 187.973 (la «Société»).

Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de dissoudre et liquider la Société avec effet immédiat.

En agissant tant en qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'Associée Unique, elle déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'Associée Unique et que les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés. Par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, l'Associée Unique assumera irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée et liquidée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante, représentée comme ci-avant, aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2014 LAC/2014/55589. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191463/104.

(140213281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

**IKKS Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Saruva Finance S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 66, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1^{er} décembre 2014.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2014191483/13.

(140212516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

**IKKS Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Saruva Finance S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 66, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 125.859.

L'an deux mil quatorze, le douze novembre,
par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme SARUVA FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 66 Grand-Rue,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1059 du 5 juin 2007,

modifié suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 juillet 2010, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2048 du 30 septembre 2010,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B sous le numéro 125.859.

L'Assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Maître Marie-Aleth HENDESSI, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Patricia HENRY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Modification de la dénomination sociale en «IKKS Luxembourg S.A.» et modification correspondante de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de IKKS Luxembourg S.A.»

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté et par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, paraphée «ne varietur» par les membres du Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente Assemblée, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en «IKKS Luxembourg S.A.» et de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de IKKS Luxembourg S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à 12.30 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalué à 950 EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hendessi, Henri, Goergen, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191484/56.

(140212517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Sublime Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.195.

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of SUBLIME INVESTMENTS S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 98195 incorporated pursuant to a deed of Me Alphonse LENTZ, notary then residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), on December 23, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 180 of February 12, 2004.

The articles of association of the Company have not been amended since then.

The meeting is opened at 4:00 p.m., with Ms. Nathalie CHEVALIER, Senior Legal Officer, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who designates Ms. Laura MBO, Assistant Legal Officer, professionally residing in Luxembourg, as secretary.

The meeting designates Ms. Caroline DEBRUILLE, Legal Officer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer.

The chairperson declares and requests the notary to state, whereby the meeting agrees, that:

- the quorum required to validly approve the items on the agenda, according to Luxembourg law, is a presence of (i) a majority of shareholders representing (ii) three quarters (3/4) of the share capital;

- the general meeting has been duly convened through convening notices containing the below agenda sent on November 7, 2014 by registered letter to the shareholders and, therefore, all shareholders have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting;

- pursuant to the attendance list, a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the shares in issue are present or represented and the number of shares held by them are shown on the attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the office of the meeting and the officiating notary. The said list as well as the proxies initialed ne varietur by the proxy holder and the officiating notary will be registered with the present deed;

- the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Discharge of the sole manager for the performance of its mandate up to the date of this extraordinary general shareholders' meeting;
3. Appointment of a liquidator;
4. Miscellaneous.

After duly considering each item on the agenda, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law") the general meeting of shareholders resolves to dissolve and liquidate the Company.

Second resolution

the general meeting of shareholders resolves to grant discharge to the sole manager, the company MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., for the performance of its mandate up to and including the date of this general shareholders' meeting.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders resolves to appoint FIDES (Luxembourg) SA, a société anonyme existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 41469, as liquidator of the Company (the "Liquidator"), for an indefinite term.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairperson then adjourned the meeting at 4.30 p.m..

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de SUBLIME INVESTMENTS S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98195, constituée selon acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 180 du 12 février 2004.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Madame Nathalie CHEVALIER, Senior Legal Officer, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne Madame Laura MBO, Assistant Legal Officer, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit Madame Caroline DEBRUILLE, Legal Officer, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutatrice.

La Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter et l'assemblée reconnaît que:

- le quorum requis pour valablement approuver les points à l'ordre du jour, en vertu de la loi du Grand-Duché du Luxembourg, est la présence (i) d'une majorité des associés représentant (ii) trois quarts (3/4) du capital social;

- la présente assemblée générale a été dûment convoquée au moyen de convocations, contenant l'agenda repris ci-dessous, envoyées aux associés le 24 octobre 2014 par courrier recommandé, et tous les associés ont dès lors été avisés et ont eu connaissance de l'agenda avant la présente assemblée;

- en vertu de la liste de présence, une majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social sont présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est indiqué sur ladite liste de présence dûment signée par les associés ou les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations paraphées ne varietur par le mandataire des associés représentés et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte;

- la présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Décision de mettre la Société en liquidation;

2. Décharge du gérant unique pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire;

3. Nomination du liquidateur;

4. Divers.

Après avoir dûment considéré chaque point de l'agenda, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale des associés décide de dissoudre et de liquider la Société.

Seconde résolution

L'assemblée générale des associés résout de décharger la gérante unique, la société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale des associés.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de nommer FIDES (Luxembourg) SA, une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 46A J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41469, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le Liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société aux associés en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'assemblée à 16.30 heures.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. CHEVALIER, L. MBO, C. DEBRUILLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2014. LAC/2014/54746. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191516/149.

(140213068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Spring Creek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.494.662,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.599.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MLX Financial Assets, Inc, a corporation established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5598821,

here represented by Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on October 31, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "Spring Creek S.à r.l." (the Company), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177599, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 17, 2013, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1711, dated July 17, 2013, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 30, 2013, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 547, dated February 28, 2014.

- The Company's share capital is fixed at three million four hundred ninety-four thousand six hundred sixty-two United States Dollars (USD 3.494.662,00) divided into three million four hundred ninety-four thousand six hundred sixty-two (3.494.662) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

- The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares that it assumes all the responsibilities and debts of the Company.

- The activity of the Company will cease and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder at their net book value, who remains liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le trente et un octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MLX Financial Assets, Inc, une société établie et existante sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5598821,

ici représenté par M. Olivier de La Guéronnière, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 31 octobre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Le comparant est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu du droit luxembourgeois sous la dénomination de «Spring Creek S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177599, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 mai 2013, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1711, en date du 17 juillet 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 30 décembre 2013, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 547, en date du 28 février 2014.

- Le capital social de la Société est fixé à trois millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-deux Dollars Américains (USD 3.494.662,00) divisé en trois millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-deux (3.494.662) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

- Le comparant est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

- Par la présente le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé ou provisionné.

- Le comparant, en sa qualité de seul associé de la Société, déclare assumer les responsabilités et les dettes de la Société.

- L'activité de la Société cessera et l'associé unique est investi de tout l'actif à sa valeur nette comptable et il répondra de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que si celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la société dissoute pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: de La Guéronnière, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15004. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014191475/102.

(140212540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Ramsbury Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 163.976.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014191449/14.

(140212596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Ramsbury Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 163.976.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Stefan PERSSON, businessman, born in Bromma (Sweden), on October 4, 1947, residing professionally in SE-111 84 Stockholm, Drottninggatan 50, Box 1421 (Sweden),

here represented by Mr. Yvon HELL, chartered accountant, residing professionally in L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "RAMSBURY SARL", having its registered office in L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 163976, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on October 6, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2949 of December 1, 2011,

and that the articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to deeds of the undersigned notary:

* on March 30, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1253 of May 19, 2012, and

* on June 1, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1744 of July 11, 2012;

- That the appearing person is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that he has taken, through his Proxy-holder, the following resolution:

Resolution

The Sole Partner decides to amend the corporate purpose and to give consequently article 2 of the Articles the following wording:

" Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly and indirectly to the acquisition, development and exploitation of immovable property located in all countries.

The Company's object is also to proceed, for its own purpose, with the acquisition, sale, administration, management, exploitation and renting of any real estate property either in the Grand Duchy of Luxembourg and in all countries.

The corporate purpose of the Company is furthermore the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity security, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies. The Company may further advance and lend money in any manner as well as purchase any debt instrument and secure the repayment of any money borrowed on such terms as it may think fit.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions, management and exploitation of any rights on real estate or on movable property."

185442

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Stefan PERSSON, homme d'affaires, né à Bromma (Suède), le 4 octobre 1947, demeurant professionnellement à SE-111 84 Stockholm, Drottninggatan 50, Box 1421 (Suède),

ici représenté par Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "AMSBURY SARL", ayant son siège social à L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163976, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 6 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2949 du 1^{er} décembre 2011,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

* le 30 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1253 du 19 mai 2012, et

* le 1^{er} juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1744 du 11 juillet 2012;

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par son Mandataire, la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social et de donner conséquemment à l'article 2 des Statuts la teneur suivante:

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, le développement et l'exploitation de biens immobiliers situés dans ton pays.

L'objet de la Société est également de procéder, pour son propre compte, à l'acquisition, l'aliénation, l'administration, la gestion, l'exploitation et la location de tous biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

L'objet de la Société est en outre la détention de titres de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, aussi bien que la cession par vente, échange ou autre d'actions, d'obligations, d'autres titres de n'importe quelle sorte et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts dans des partenariats.

La Société peut emprunter sous n'importe quelle forme, lever des fonds et effectuer le placement privé d'émission d'obligations, de billets à ordre et n'importe quelle autre forme de titres de créances ou de titres de participation, convertibles ou non, ou autrement.

D'une façon générale, la société peut apporter son assistance par voie des prêts, de garanties, de nantissements ou par n'importe quel autre moyen de garantie, d'accord personnel ou de sûretés sur tout ou partie de son entreprise ou de ses actifs aux sociétés affiliées, prendre n'importe quelle mesure de contrôle et de surveillance et effectuer sur une base accessoire à cette aide n'importe quelle opération administrative, de gestion, consultative et marketing avec ses sociétés affiliées. La Société peut également avancer et prêter des fonds de n'importe quelle façon aussi bien qu'acheter n'importe quel instrument de financement et garantir le remboursement de n'importe quels fonds empruntés à ces conditions dès lors qu'elle l'estimera adaptée.

La Société peut finalement effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, techniques et financières, connectées directement ou indirectement à toutes les activités mentionnées ci-dessus pour faciliter l'accomplissement de son objet, y compris n'importe quelles transactions, gestions et exploitations de tous droits immobiliers ou mobiliers."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2014. LAC/2014/54278. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191448/122.

(140212573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Sefi One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 62.692.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 28 novembre 2014:

1) L'Assemblée prend acte de la dénonciation du siège social anciennement établi pour la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et décide de fixer le nouveau siège social de la Société au:

- 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

2) L'Assemblée prend acte de la démission des administrateurs suivants:

- M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg;

- Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg;

- M. Franck BETH, administrateur de sociétés, né à Roubaix (France), le 6 mai 1974, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide de nommer aux postes d'administrateurs de la Société, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2020:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande, France, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Laurent TEITGEN, né le 5 janvier 1979 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (RCS Luxembourg B 149.718), ayant son siège social au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A.

Egalement, l'Assemblée décide de nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2020:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

4) L'Assemblée prend acte de la démission de la société COMCOLUX S.à r.l. (RCS Luxembourg B 58 545), ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes de la Société, et décide de nommer, au poste de commissaire aux comptes, avec effet immédiat, pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2020:

- La société Revisora S.A. (RCS Luxembourg B 145.505), ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEFI ONE S.A.

Référence de publication: 2014191487/44.

(140212777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

retrobus ASBL, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3238 Bettembourg, 11, rue de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg F 10.184.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Président: HAUPT Patrick 49a, rue principale L-8818 Grevels
2. Vice-Président: BOUS François 11, rue de l'indépendance L-3312 Bettembourg
3. Secrétaire: WOLOSZYN Thomas 5, rue René Weimerskirch L-2713 Luxembourg
4. Trésorier f.f.: BOUS François 11, rue de l'indépendance L-3312 Bettembourg
5. Conseiller administratif du Comité: DE JAGER Paul 76, rue de Sanem L-4382 Ehlerange
6. Membre du Comité: ERNZER Aloyse 23, rue de l'église L-4923 Hautcharage
7. Membre du Comité: JENTGEN Christophe 52, rue Michel Rodange L-4482 Belvaux
8. Membre du Comité: KOHL Yann 10, rue de Pissange L-4499 Limpach
9. Membre du Comité: ROHEN Ralph 10, rue des Champs L-7354 Munsbach
10. Membre du Comité: WAGNER Steve 37, rue de Longwy L-4994 Sprinkange
11. Reviseur de Caisse: BLUM Pierre 9, um Hesselsbiert L-3776 Tétange
12. Reviseur de Caisse: ARANTES Manuel 53, rue Jean Gallion L-4569 Obercorn

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre 1^{er} . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination de Retrobus A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet la restauration, la sauvegarde des anciens autobus du transport public luxembourgeois ainsi que la promotion des valeurs de ce patrimoine dans de la vie culturelle au Luxembourg au sens le plus large

Art. 3. L'association a son siège social à L-3238 Bettembourg 11, rue de l'indépendance. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile et les comptes sont arrêtés chaque année au 31 décembre.

Titre 3. Membres

Art. 6. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 2 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 5 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de trois membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2014191444/95.

(140212793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Ribambelle Crèches et Foyers de jour, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.126.

En l'an deux mil quatorze, le douze novembre

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Frédéric GOOSSE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg,

agissant en tant que mandataire de la gérance de la société à responsabilité limitée Ribambelle Crèches et Foyers de jour (anc. Ribambelle 4 Sàrl), établie et ayant son siège social L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B104.126,

en vertu d'une résolution des gérants de la société datée du 10 novembre 2014,

dont le procès-verbal afférent, dûment signée «ne varietur» par le comparant et le notaire, demeurera annexée aux présentes, avec lesquelles il sera enregistré.

La société Ribambelle Crèches et Foyers de jour (anc. Ribambelle 4 Sàrl), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 11 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 82 du 28 janvier 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mai 2014, publié audit Mémorial C, numéro 2131 du 12 août 2014,

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Aux termes d'un projet de fusion établi en la forme notariée, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mai 2014,

l) La société Ribambelle Crèches et Foyers de jour (anc. Ribambelle 4 Sàrl), en tant que société absorbante (la «Société Absorbante») d'une part, et

II a) La société Ribambelle Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2265 Luxembourg, 46, Rue de la Toison d'Or, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B37.520, constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 24 de 1992, page 1107,

b) La société Ribambelle 9 Sàrl, établie et ayant son siège social à L-8011 Strassen, 257, Route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.442,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2481, du 21 décembre 2009,

c) La société Ribambelle Soleuvre Sàrl, établie et ayant son siège social à L-4437 Soleuvre, 197, route de Differdange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171.690,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2614, du 22 octobre 2012,

d) La société à responsabilité limitée Les P'tits Moussaillons, établie et ayant son siège social à L-3340 Huncherange, 15 Route d'Esch, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.170,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2171, du 15 septembre 2011,

les sociétés sub IIa) à d) en tant que sociétés absorbées (ensemble les «Sociétés Absorbées») d'autre part, ont projeté de fusionner.

2. Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2146 du 13 août 2014.

3. Aux termes du point III du projet de fusion, la fusion sera effective un mois après la publication au Mémorial C dudit projet de fusion, soit le 13 septembre 2014.

4. Qu'aucun associé de la Société Absorbante n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication du projet de fusion, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée Ribambelle Crèches et Foyers de jour, pour se prononcer sur l'approbation de la fusion;

- Que conformément aux articles 273 et 274 de la Loi du 10 août 1915 et sous réserve de la publication de cet acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

(i) la fusion est devenue définitive en date du 13 septembre 2014, entraînant de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante;

(ii) que suite à la fusion intervenue le 13 septembre 2014, les Sociétés Absorbées ont définitivement cessé d'exister;

(iii) que suite encore à l'absorption des Sociétés Absorbées par la Société Absorbante, les parts sociales des Sociétés Absorbées seront annulées et tous les livres et autres dossiers de ces dernières seront conservés pendant le délai légal (cinq (5) ans) au siège de la Société Absorbante.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Goosse, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53386. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191445/74.

(140213047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Passif Actif S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 66, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 154.582.

L'an deux mille quatorze.

Le trente octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

Monsieur Jean-Claude PINTO PEREIRA, courtier en travaux, né à Esch/Alzette, le 24 janvier 1984, demeurant à L-4082 Esch/Alzette, 66, rue Dicks.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée PASSIF ACTIF S.à r.l., avec siège social à L-4082 Esch/Alzette, 66, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.582

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 2010, publié au Mémorial C, numéro 1965 du 22 septembre 2010

dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Le comparant prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) L'objet social de la société est modifié, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'activité de courtage en travaux, l'exploitation d'une agence immobilière (achat, vente, location, toutes transactions immobilières) ainsi que la promotion immobilière.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

2) Le mandat de Monsieur Jean-Claude PINTO PEREIRA, prénommé, en tant que gérant est confirmé.

3) Est nommé gérant de la société:

Monsieur Ousseni SORGHO, agent et promoteur immobilier, né à Tenkodogo le 17 août 1972, demeurant à B-6880 Bertrix (Belgique) 4, rue de la Petite Cornée

4) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pinto Pereira, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14729. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014191412/39.

(140212530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Pavas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.281.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le douze novembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Patrick VAUTRIN, consultant, né à Pont-à-Mousson (France), le 27 novembre 1971, demeurant à L-8077 Bertrange, 15, rue de Luxembourg.

ici représenté par Monsieur Frédéric Goosse, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, le 24 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour êtres enregistrée avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée «PAVAS S.à r.l.» établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.281 (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1443 du 14 juillet 2010.

Que la Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent-vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libéré;

Que le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la société «PAVAS S.à r.l.» en vertu des statuts tels que publiés.

Ensuite le comparant agissant comme ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de dissoudre la société «PAVAS S.à r.l.», avec effet immédiat sans liquidation.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et en connaître parfaitement la situation financière;

Que la Société ne possède pas d'immeuble ni de part(s) d'immeuble(s);

En sa qualité de liquidateur de la Société, il déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Goosse, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191413/48.

(140212513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

**Inspiio.me, Société Anonyme,
(anc. Panoptic Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 116.298.

L'an deux mille quatorze, le onze novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PANOPTIC LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.298, constituée suivant acte reçu le 08 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 1341 du 12 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Per ROSAND, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de la société de PANOPTIC LUXEMBOURG S.A. en Inspiio.me

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Modification de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les activités en relation avec la consultance et le support en informatique, la conception, l'élaboration, le développement, la gestion, la maintenance, la commercialisation et la distribution de systèmes et solutions informatiques tant matérielles que logicielles ainsi que tout genre de services informatiques, télécom, marketing et communication sous quelque forme que ce soit.

4.- Démission de M. Danny GEENENS et Dirk DEROOST de leurs fonctions d'administrateurs et décharge à leur accorder.

5.- Nomination de nouveaux administrateurs.

6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de PANOPTIC Luxembourg S.A. en Inspiio.me et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

Art 1. first paragraph. There is hereby formed a limited corporation under the name of Inspiio.me

Version française:

Art. 1^{er} . premier alinéa. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Inspiio.me.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, all activities related to consultancy and ICT support, the design, the building, the development, the management, the maintenance, the commercialisation and the distribution of systems and ICT solutions as well hardware as software and all kind of ICT, Telecom, Marketing & Communication services under every form possible. The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favor its development or the extension of its operations.

Version française:

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les activités en relation avec la consultance et le support en informatique, la conception, l'élaboration, le développement, la gestion, la maintenance, la commercialisation et la distribution de systèmes et solutions informatiques tant matérielles que logicielles ainsi que tout genre de services informatiques, télécom, marketing et communication sous quelque forme que ce soit.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Danny GEENENS et Dirk DEROOST de leurs fonctions d'administrateurs et leur accorde décharge entière et définitive de leurs mandats à compter de ce jour.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de confirmer le mandat d'administrateur de Josephus de Wit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017 et décide de nommer comme nouveaux administrateurs, jusqu'à la même période:

- De Cronos Groep NV, Veldkant 33A, B-2550 Kontich, numéro TVA 0467.132.994, représenté par Dirk Deroost (Goedehoopstraat 2, B-2000 Antwerpen)

- Agito SA, Rue Pafebruch 89A, L-8308 Capellen, représenté par Josephus de Wit (Nieuwdreef 117/3, B-2170 Merksem)

- Per Rosand, Route d'Arlon 204, L8010 Strassen

- Olivier Mathelot, Avenue de Ridder 30, B-1780 Wemmel

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, P. ROSAND, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54959. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé) Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014191377/79.

(140213269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Nostro S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 3, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 33.649.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Pierre BRAHMS, retraité, né à Luxembourg, le 08 février 1934, demeurant au 3, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Qu'il est le seul et unique associé (l'«Associé») de la société «NOSTRO S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 3, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 33 649 et

constituée suivant acte notarié dressé en date du 08 février 1990, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en 1990, sous le numéro 382 et page 18316;

2.- Que les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis la date de sa création.

3.- Que le capital social de la Société s'élève, suite au basculement à l'EURO à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS et SOIXANTE-HUIT CENTS (12'394,68 EUR) et se trouve représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE virgule SOIXANTE-DIX-HUIT QUATRE-VINGT-TREIZE EUROS (24,7893 EUR) chacune, toutes intégralement libérées;

4.- Que suite à une cession de parts sociales intervenue entre lui et son seul ancien co-associé, le 15 mai 1998, l'Associé est resté depuis cette date, seul et unique propriétaire de toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité de son capital social;

5.- Que l'Associé, étant le seul associé de ladite Société, a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

6.- Que le même Associé déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

7.- Que l'Associé, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'il prendra personnellement en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

8.- Que partant la Société se trouve par le présent acte complètement liquidée à partir de ce jour;

9.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique, mandat exercé par l'Associé de la Société pour l'exercice dudit mandat jusqu'à ce jour;

10.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant le délai légal de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 3, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

11.- Que l'Associé déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, l'Associé prémentionné a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. BRAHMS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15852. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014191347/47.

(140213122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Norma Prism Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 191.629.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69688 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191331/10.

(140212906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Mantaray Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 151.757.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Manuel GOEYERS, informaticien, né le 30 novembre 1964 à Leuven (Belgique), demeurant à L-8147 Bridel, 18, rue des Prés,

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire soussigné demeurera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme dit, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est l'unique associé de la société à responsabilité limitée «MANTARAY SOFTWARE S.à r.l.» ayant son siège social à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.757, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 792 du 16 avril 2010, modifié suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2106 du

24 août 2012, et modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 771 du 30 mars 2013, («la Société»).

L'associé unique, tel que représenté, a requis le notaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Alban Jérôme CALCAGNO, en tant que gérant administratif et lui donne décharge à pour l'accomplissement de son mandat de gérant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au jour des présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est administrée par une Gérant unique ou par une pluralité de gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-) par l'émission de trois mille cinq cents (3.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription - Libération

Les trois mille cinq cents (3.500) nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'associé unique et ont été par un apport en numéraire, de sorte que la somme de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2014. Relation GRE/2014/4675. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014191305/68.

(140212757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.959.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions des gérants de la Société tenues en date du 19 novembre 2014 que:

- 115 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie AA,
- 266 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H,
- 217 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie N,
- 71 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie O,
- 62,654 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie P,
- 1 nouvelle part sociale ordinaire de catégorie PA,
- 118 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie R.

ont été émises et sont détenues depuis le 19 novembre 2014 par LBREP III Europe Holdings, L.P, un Limited Partnership, ayant son siège social au 1800-1, c/o Aird & Berlis LL, Bay street, ON M5J 2T9 Toronto, Ontario (Canada), enregistré sous le numéro 180360430 du Registre des Sociétés de l'Ontario au Canada.

Dès lors, depuis le 19 novembre 2014, les 234,517 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associé	Adresse	Numéro	Nombre de parts
LBREP III Europe Holdings, L.P	c/o Aird & Berlis LLP, 1800-1 Bay Street, Toronto, ON M5J 2T9, Canada	180360430	148 Classe B, 309 Classe F, 26 Classe G, 1 732 Classe H, 264 Classe N, 723 Classe O, 173 589 Classe P, 6 697 Classe PA, 3 228 Classe Q, 177 Classe R, 47 624 Classe AA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Pour extrait conforme

LBREP III Europe S.à. r.l., SICAR

Référence de publication: 2014191256/37.

(140212569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Compagnie Internationale de Restauration (C.I.R.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.893.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014190998/10.

(140213329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Live Nation Luxembourg Holdco 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.790.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of November.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- Ms. Peggy SIMON, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy holder of the board of managers of "Live Nation Luxembourg Holdco 2, S.à r.l." (formerly "Ticketmaster Luxembourg Holdco 2, S.à r.l."), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.790 (the "Absorbing Company"),

pursuant to resolutions made by the board of managers of the Absorbing Company on November 17th, 2014, and pursuant to a proxy given on November 17th, 2014.

A copy of these board resolutions as well as the said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Absorbing Company has been incorporated by notarial deed of the undersigned notary, dated June 25th, 2008, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 1780, on July 18th, 2008. The articles of association of the Absorbing Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 12th, 2014, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 2861, on October 10th, 2014.

This appearing party, through its proxy holder, has declared and requested the notary to state that:

1.- The Absorbing Company holds one hundred percent (100%) of the shares of (i) Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.606 and (ii) Ticketmaster Luxembourg Holdco 5, S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.609 (together the "Absorbed Companies").

2.- The board of managers of the Absorbing Company as well as the board of managers of the Absorbed Companies (together the "Merging Companies") have adopted common draft merger terms which were executed in front of the undersigned notary on October 1st, 2014, and which have been published, pursuant to article 262 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations", number 2938, on October 15th, 2014 (the "Merger Terms").

3.- The documents provided for by article 267 paragraph 1 a), b), and c) of the Law (i.e., the Merger Terms, the annual accounts and annual reports for the last three financial years as well as the interim accounts as of June 30th, 2014 of the Merging Companies), were put at the disposal of the sole shareholder of the Merging Companies at their registered office one (1) month prior to the date of the approval of the merger.

4.- The board of managers decided to approve and to acknowledge the effects of the merger as set out in article 274 (1) a), c) and d) of the Law, without any restriction or limitation, of the Absorbed Companies, into the Absorbing Company, as stated in the Merger Terms.

5.- No objections to the merger were received between the date of publication of the Merger Terms and the date of the meetings of the board of managers of the Absorbed Companies and the Absorbing Company.

6.- The merger takes effect as of November 17th, 2014, with accounting effect starting on January 1st, 2014.

7.- Full and complete discharge is granted to the members of the board of managers of the Absorbed Companies for the proper performance of their duties until today.

8.- The accounting books and documents of the Absorbed Companies will be kept during a period of five (5) years at least at the registered office of the Absorbing Company.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Madame Peggy SIMON, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil de gérance de «Live Nation Luxembourg Holdco 2, S.à r.l.» (anciennement «Ticketmaster Luxembourg Holdco 2, S.à r.l.»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.790 (la «Société Absorbante»),

en vertu d'un pouvoir lui ayant été conféré sur base des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 17 novembre 2014 et conformément à une procuration délivrée le 17 novembre 2014.

Une copie de ces résolutions du conseil de gérance ainsi que la procuration précitée, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

La Société Absorbante a été constituée par acte du notaire soussigné, en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1780, le 18 juillet 2008. Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 12 août 2014, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2861, le 10 octobre 2014.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1.- La Société Absorbante détient cent pour-cent (100%) des parts sociales de (i) «Ticketmaster Luxembourg Holdco 4, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.606, et (ii) «Ticketmaster Luxembourg Holdco 5, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.609 (ensemble les «Sociétés Absorbées»).

2.- Le conseil de gérance de la Société Absorbante ainsi que le conseil de gérance des Sociétés Absorbées (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») ont adopté un projet commun de fusion qui a été exécuté par devant le notaire soussigné le 1^{er} octobre 2014 et qui a été publié, conformément aux dispositions de l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2938, le 15 octobre 2014 (le «Projet de Fusion»).

3.- Les documents requis par l'article 267 paragraphe 1 a), b), et c) de la Loi (c.-à-d. le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices sociaux ainsi que les comptes intérimaires à partir du 30 juin 2014 des Sociétés Fusionnantes), ont été tenus à disposition des associés des Sociétés Fusionnantes à leur siège social durant un (1) mois précédant la date d'approbation de la fusion.

4.- Le conseil de gérance a décidé d'approuver et de reconnaître les effets de la fusion tels que stipulés dans l'article 274 (1) a), c) et d) de la Loi, sans restriction ni limitation, des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante, comme indiqué dans les Projet de Fusion.

5.- Aucune objection à l'encontre de la fusion n'a été communiquée entre la date de publication du Projet de Fusion et la date des réunions des conseils de gérance des Sociétés Absorbées et de la Société Absorbante.

6.- La fusion prend effet à la date du 17 novembre 2014, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2014.

7.- Décharge pleine et entière est accordée aux membres des conseils de gérance des Sociétés Absorbées pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à aujourd'hui.

8.- Les documents et pièces comptables relatifs aux Sociétés Absorbées resteront conservés pendant une période de cinq (5) ans au moins au siège social de la Société Absorbante.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte a été passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 novembre 2014. Relation: ECH/2014/2277. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191237/122.

(140212639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Jdos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.280.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le douze novembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Jérôme DOYEN, consultant, né à Luxeuil-les-Bains (France), le 5 novembre 1974, demeurant à F-57155 Marly (France), 1, rue du Longeau.

ici représenté par Monsieur Frédéric Goosse, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, le 24 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour êtres enregistrée avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée «JDOS S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.280 (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1465 du 16 juillet 2010.

Que la Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libéré;

Que le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la société «JDOS S.à r.l.» en vertu des statuts tels que publiés.

Ensuite le comparant agissant comme ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de dissoudre la société «JDOS S.à r.l.», avec effet immédiat sans liquidation.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et en connaître parfaitement la situation financière;

Que la Société ne possède pas d'immeuble ni de part(s) d'immeuble(s);

En sa qualité de liquidateur de la Société, il déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Goosse, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53385. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191205/48.

(140212514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Immobilière Citem S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 135.786.

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Ersilia BENEDETTI, retraitée, née à Gubbio (Italie), le 22 janvier 1932, demeurant à I-56222 Gubbio, Torre Calzolari (Italie),

ici représentée par Monsieur Thierry GIACOMETTI, gérant de société, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 janvier 1982, demeurant professionnellement à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "IMMOBILIERE CITEM S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135786, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 487 du 26 février 2008;

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que la comparante est la seule associée actuelle (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son Mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social et de donner subséquemment à l'article 5 des Statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, entreprises ou organisations luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, l'échange ou autrement de titres de toutes sortes, ainsi que l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts et la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra constituer, développer, promouvoir, participer et contrôler toute organisation, entreprise ou sociétés, y inclus organisations no-profit, ONG et fondations sans but lucratif.

La société pourra acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle.

La société pourra en outre:

- accorder toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée");

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, d'un administrateur ou agent de la Société, ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

étant entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

D'une manière générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs dans tous les instruments financiers, y inclus titres de toute origine.

La société pourra emprunter et recevoir emprunts, même de la part des associés, avec ou sans garantie, effectuer des opérations de leasing, ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

L'objet de la société est également d'investir directement dans, acquérir, détenir, administrer, développer, louer et disposer de biens immobiliers."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. GIACOMETTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2014. LAC/2014/54288. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191179/75.

(140212553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Fashold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.376.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1^{er} décembre 2014.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2014191094/13.

(140213035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Esperento S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.097.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Votorantim Novos Negócios Ltda., having its registered office at Rua Amauri, 255, 13th floor, suite E, Zip Code 01448-000, Sao Paulo, Brazil, registered in the Commercial Registry of Sao Paulo under company registration number NIRE Nr. 35216341410 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated herein above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Esperento S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 151.097 (the "Company"), which has been incorporated pursuant to a

deed enacted by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on 7 January 2010, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 526, dated 11 March 2010.

The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

II.- That the 250 (two hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of Votorantim Novos Negócios Ltda. as liquidator of the Company for the liquidation period and determination of the powers of the liquidator; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions were taken:

First resolution:

It was resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting, acknowledges having been sufficiently informed of the agenda for the meeting, confirms that it considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It was further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It was resolved, in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”) to declare the voluntary dissolution of the Company and to put it into liquidation (the “Liquidation”).

Third resolution:

It was resolved to appoint Votorantim Novos Negócios Ltda., having its registered office at Rua Amauri, 255, 13th floor, suite E, Zip Code 01448-000, Sao Paulo, Brazil, registered in the Commercial Registry of Sao Paulo under company registration number NIRE Nr. 35216341410, as liquidator of the Company, herein represented by LUIZ MARCELO PINHEIRO FINS Brazilian, married, lawyer, holder of Identity Card RG n.º 16.496.462 SSP/SP and CPF/MF n.º 086.985.768-18, and JOÃO CARVALHO DE MIRANDA, Brazilian, married, economist, holder of Identity Card RG n.º 52.238.193 IFP/RJ and CPF/MF n.º 772.120.887-49, both with business address in this Capital at Rua Amauri, n.º 255, 13th floor, Itaim Bibi (the “Liquidator”).

It was resolved to grant the following powers to the Liquidator:

The Liquidator shall be fully empowered by Articles 144 to 151 of the Law.

The Liquidator shall notably be empowered to represent the Company during and in the course of the liquidation process, to dispose of all the assets, to discharge all the liabilities and to distribute (in whole or in part only) the net assets of the Company to the Sole Shareholder in kind or in cash at any time during the liquidation process.

The Liquidator may carry out any act provided for in Article 145 of the Law without the need for prior approval of the Sole Shareholder, including contribute or distribute the assets of the Company to other companies.

The Liquidator may distribute an advance payment on the liquidation proceeds to the Sole Shareholder, provided that the Company has sufficient funds and liquid assets to settle its liabilities.

The Liquidator may deal with, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, opposition or other encumbrances.

The Liquidator may in particular, without limiting the generality of the above, sell, exchange or alienate any and all movable property and/or rights of the Company, if the occasion arises.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and can refer to the accounts of the Company instead.

The Liquidator may freely delegate specified and determined tasks and for a limited period part of its powers to one or more representatives on its own responsibility.

There being no further business for the meeting to consider, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**[Follows the French translation of the preceding text]
Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Votorantim Novos Negócios Ltda., ayant son siège social à Rua Amauri, 255, 13th floor, suite E, Zip Code 01448-000, Sao Paulo, Brazil, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Sao Paulo sous le numéro NIRE Nr. 35216341410 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire soussigné d'enregistrer ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Esperento S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.097 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 11 mars 2010, numéro 526.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II.- Que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (50 Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Nomination de Votorantim Novos Negócios Ltda., en tant que liquidateur de la Société pour la période de liquidation et détermination des pouvoirs du liquidateur; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il a été décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, confirme qu'il considère l'assemblée valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il a été décidé, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), de déclarer la liquidation volontaire de la Société et d'ouvrir la liquidation de la Société.

Troisième résolution:

Il a été décidé de nommer Votorantim Novos Negócios Ltda., ayant son siège social sis au Rua Amauri, 255, 13th floor, suite E, Zip Code 01448-000, Sao Paulo, Brazil, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Sao Paulo sous le numéro NIRE Nr. 35216341410 en tant que liquidateur de la Société, représentée par LUIZ MARCELO PINHEIRO FINS de nationalité brésilienne, marié, avocat, détenteur de la carte d'identité RG n.º 16.496.462 SSP/SP et CPF/MF n.º 086.985.768-18, et JOÃO CARVALHO DE MIRANDA, de nationalité brésilienne, marié, économiste, détenteur de la carte d'identité RG n.º 52.238.193 IFP/RJ et CPF/MF n.º 772.120.887-49, tous les deux avec adresse professionnelle à Capital at Rua Amauri, n.º 255, 13th floor, Itaim Bibi (le «Liquidateur»).

Il a été décidé de conférer les pouvoirs suivants au Liquidateur:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 151 de la Loi.

Il sera notamment habilité à représenter la Société durant la procédure de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer (en tout ou partie) les actifs nets de la Société à l'Associé Unique, en espèces ou en nature, à tout moment au cours de la procédure de liquidation.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans autorisation préalable de l'Associé Unique, y compris apporter ou distribuer les actifs de la Société à d'autres sociétés.

Il peut distribuer une avance sur boni de liquidation à l'Associé Unique, à condition que la Société dispose de fonds et de liquidités suffisants pour régler ses dettes.

Il peut traiter, avec ou sans paiement, tous les droits incorporels, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou tout autre empêchement.

Le Liquidateur peut en particulier, sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger ou aliéner tous biens mobiliers et/ou droits de la Société, le cas échéant.

Le Liquidateur est exempté de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société à la place.

Il peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette au jour cité en tête de ce document.

Lecture ayant été faite aux comparants, ils ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que, sur demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14997. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014191064/154.

(140212545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Diomedé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 143.493.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

La société anonyme «VALOTEL EUROPE S.A.», ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, Rue Beaumont, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 140078,

ici représentée par Monsieur Antonio FERNANDES, employé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme «DIOMEDE S.A.», ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 143493,

a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 627 de 5 janvier 2009.

II.- Que le capital social de la société anonyme «DIOMEDE S.A.», prédésignée, s'élève actuellement à huit cent cinquante mille euros (850.000,- EUR), représenté par huit cent cinquante (850) actions d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) chacune

III.- Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme «DIOMEDE S.A.».

IV.- Que l'activité de la société anonyme «DIOMEDE S.A.» ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme «DIOMEDE S.A.» est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Antonio FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2014. Relation GRE/2014/4672. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014191029/48.

(140213174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Dayco USA Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.607.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of November.

Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Dayco USA Lux S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 156.607, incorporated by deed of the undersigned notary dated 8 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2511 of 19 November 2010.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 23 August 2013 by deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, published in the Mémorial number 2656 of 24 October 2013.

The meeting was presided by Maître Maryline Esteves, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Maître Darya Spivak, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Darya Spivak, maître en droit, prenamed.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that out of thirty-one thousand (31,000) shares in issue, all the shares were represented at the present meeting.

III. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of Dayco USA S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under

number 156.610, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg as liquidator of the Company in accordance with Article 22 of the articles of association of the Company, determination of the powers of the liquidator and granting the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) to the liquidator by the general meeting of shareholders of the Company.

After having carefully considered the documents mentioned here above, copies of which have been tabled at the meeting and will remain attached to this deed, the following resolutions were passed by unanimous vote of the shareholders represented:

First resolution

The meeting resolved to dissolve and put the Company into liquidation (the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation).

Second resolution

The meeting resolved to appoint as liquidator of the Company, in accordance with Article 22 of the articles of association of the Company, Dayco USA S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number 156.610, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and to grant it the largest powers and particularly those set forth in articles 144 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended).

The meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the operations set forth in article 145 of the same law without any special authorisation, if such authorisation is required by law.

The liquidator is discharged by the meeting to draw up an inventory and it may refer to the books of the Company.

It may, under its responsibility, for specific operations of contracts or specific acts, delegate to one or more proxies part of its powers.

The liquidator is authorised, with respect to the limits permitted by law, to proceed to the payment of any interim liquidation proceeds that it would consider appropriate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro (€ 1,900.-).

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Dayco USA Lux S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions, dont le siège social est situé au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156.607, constituée par le notaire soussigné en date du 8 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2511 du 19 novembre 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 23 août 2013 par acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, publié au Mémorial numéro 2656 du 24 octobre 2013.

L'assemblée a été présidée par Maître Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Me Darya Spivak, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Me Darya Spivak, maître en droit, préqualifiée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par la mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent document afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de ladite liste de présence que sur les trente et un mille (31.000) actions émises, toutes les actions émises sont représentées à la présente assemblée.

III. Tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu suffisamment et préalablement connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits à tout avis de convocation préalable à l'assemblée, de sorte que celle-ci peut statuer valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

1. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;

2. Nomination de Dayco USA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B156.610, dont le siège social est situé au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société conformément à l'article 22 des statuts de la Société, détermination des pouvoirs du liquidateur et octroi des pouvoirs les plus larges et notamment de ceux énoncés dans les articles 144 et 145 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée) au liquidateur par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Après avoir attentivement examiné les documents mentionnés ci-dessus, dont une copie a été présentée à l'assemblée et restera annexée au présent acte, les actionnaires ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de dissoudre et de mettre la Société en liquidation (la Société subsistant uniquement aux fins de la liquidation).

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de nommer en tant que liquidateur de la Société, conformément à l'article 22 des statuts de la Société, Dayco USA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B156.610, dont le siège social est situé au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de lui octroyer les pouvoirs les plus larges et notamment ceux énoncés dans les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

L'assemblée a décidé d'autoriser le liquidateur à l'avance à signer les actes et conclure les opérations énoncées à l'article 145 de ladite loi sans autorisation spéciale, si la loi requiert cette autorisation.

Le liquidateur est dispensé par l'assemblée de dresser un inventaire et il peut mentionner les livres de la Société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spécifiques de contrats ou des actes spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataire(s) une partie de ses pouvoirs.

Le liquidateur est autorisé, dans les limites prescrites par la loi, à procéder au paiement de tout produit de liquidation intérimaire qu'il considérerait opportun.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus sont estimés à approximativement mille neuf cents euros (€ 1.900,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des personnes comparantes, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Après lecture faite et interprétation donnée du présent document aux personnes comparantes, qui sont connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, lesdites personnes ont signé le présent acte original avec nous, notaire.

Signé: Esteves, Spivak, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55124. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191011/141.

(140212623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

CIGR Syrdall a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Scheidhof.

R.C.S. Luxembourg F 2.321.

Le 26 novembre 2014 au cours d'une Assemblée Générale extraordinaire du CIGR SYRDALL a.s.b.l., les modifications statutaires suivantes ont été décidées et approuvées:

Art. 2. Son siège social est à L-5280 Sandweiler / Zone industrielle Scheidhof

Art. 4. L'objet social de l'association est la création, le développement et la promotion d'une approche socio-économique et solidaire, qui se base essentiellement sur un développement de synergies entre les différents acteurs socio-économiques et solidaires sur le plan local, régional et national.

Art. 5. Les actions et projets de l'association viseront la création d'un environnement favorable à la réinsertion à l'emploi, par la création et le maintien d'emplois et le développement de nouveaux secteurs d'activité.

Art. 6. L'association se propose de collaborer étroitement avec les différents organismes publics ou privés, actifs en matière d'emploi, de formation et de politique sociale, afin de créer un cadre propice aux objectifs poursuivis.

Art. 9. L'association se compose de membres actifs et honoraires. Sont membres actifs toutes personnes physiques qui se soumettent aux présents statuts, qui ont été admis par l'Assemblée Générale et qui ont versé leur cotisation. Cette cotisation est fixée annuellement par l'Assemblée Générale; elle ne peut dépasser 25 (vingt-cinq) Euro.

Seuls les membres actifs ont le droit d'être convoqués et de voter à l'Assemblée Générale.

Peuvent devenir membres honoraires les personnes sympathisantes, qui ont mérité d'une façon particulière de l'association. Ceux-ci sont proposés par le Conseil d'Administration et confirmés par l'Assemblée Générale.

Art. 11. La qualité de membre se perd:

- a) Par la démission volontaire du membre actif présentée par écrit au Conseil d'Administration.
- b) Par le non-paiement de la cotisation pendant 2 (deux) ans.
- c) Par l'exclusion pour motif grave proposée par le Conseil d'Administration et ratifiée par l'Assemblée Générale. La décision de l'exclusion devra figurer sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et le membre dont l'exclusion est envisagée aura l'occasion d'exprimer son point de vue devant l'Assemblée Générale.

Les droits d'associé cessent immédiatement après démission volontaire, non-paiement de la cotisation ou exclusion prononcée. Les membres sortants, éliminés ou exclus ainsi que les héritiers ou ayants droit d'un membre décédé n'ont aucun droit sur le fonds social ni sur la restitution des cotisations payées.

Art. 12. Les organes de l'association sont:

- a) l'Assemblée Générale
- b) le Conseil d'Administration
- c) le Bureau Exécutif

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an au cours du premier trimestre semestre de l'année civile. Le Conseil d'Administration en fixe la date et l'ordre du jour.

Doit obligatoirement figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire:

- a) la nomination et la révocation des administrateurs
- b) l'approbation des comptes et bilans
- c) l'admission de nouveaux membres.

Toute proposition, signée d'un nombre de membres actifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle et adressée au Conseil d'Administration, 15 jours au moins avant l'Assemblée Générale, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 15. Le Conseil d'Administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il juge utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite formulée par un cinquième des membres actifs, le Conseil d'Administration doit convoquer dans le délai de 30 jours une assemblée générale extraordinaire, en inscrivant à l'ordre du jour l'objet de la demande. Le Conseil d'Administration établit son règlement d'ordre intérieur régissant le fonctionnement et l'administration de l'association.

Art. 16. Toute convocation de l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres actifs par lettre missive ordinaire ou tout autre moyen approprié, huit jours au moins avant la date de l'assemblée. La convocation contiendra l'ordre du jour. L'assemblée générale est valablement constituée quelque soit le nombre de membres présents. L'assemblée ne peut statuer que sur les questions figurant à l'ordre du jour. Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises

à la majorité des voix des membres actifs présents ou représentés. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. Il est loisible aux membres actifs de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre actif. Le mandat doit être écrit. Chaque membre actif ne peut représenter à l'assemblée générale qu'un seul membre actif non-présent.

Art. 17. L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 5 membres au moins et de 15 membres au plus, choisis en son sein parmi les membres actifs et nommés par l'Assemblée Générale ordinaire à la majorité relative des voix et au scrutin secret. Chaque commune, signataire d'une convention de coopération avec l'association est représentée au Conseil d'Administration par deux délégués à désigner par leurs soins. La nomination des représentants communaux est à valider par l'Assemblée Générale ordinaire.

Les administrateurs sont nommés pour la durée de 2 (deux) ans. Le renouvellement du Conseil d'Administration se fait annuellement par moitié; les premiers membres sortants étant désignés par tirage au sort, leur mandat expirant après une année. Les membres sortants sont rééligibles et toujours révocables par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration a la possibilité de se compléter par cooptation en cas de vacance d'un poste d'administrateur.

Art. 18. Le Conseil d'Administration choisit en son sein, parmi les membres élus, un bureau exécutif composé au moins d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un membre assesseur. Lors de la composition du bureau exécutif il faut veiller à ce qu'au moins un membre de la société civile ainsi qu'un délégué de toute commune signataire d'une convention de coopération avec l'association fasse partie dudit organe exécutif. La répartition des charges devra être effectuée dans un mois suivant la date de l'Assemblée Générale.

Art. 19. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Cependant le Conseil d'Administration a le droit de déléguer une partie de ses pouvoirs au bureau exécutif; un règlement d'ordre intérieur, proposé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale ordinaire fixe les compétences des différents organes décideurs.

Art. 20. Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige sur initiative du président ou à la demande de la majorité de ses membres. Le président et le secrétaire proposent l'ordre du jour des réunions. Tout membre du Conseil d'Administration peut mettre un point à l'ordre du jour. Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par simple lettre ou tout autre moyen approprié.

Art. 21. La présence de la majorité des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Un administrateur peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'Administration; le mandat doit être écrit. Aucun administrateur ne peut être porteur de plus d'une procuration. Les décisions sont prises à la majorité simple des votes exprimés. En cas de parité, la voix du président est prépondérante.

Art. 22. L'Assemblée Générale ne saurait accepter la démission du trésorier qu'après s'être assurée de la remise en bonne et due forme des comptes sociaux; les commissaires aux comptes et/ou le réviseur d'entreprise chargé du contrôle des comptes devront être entendus dans leurs observations.

Art. 23. Tous les actes qui engagent l'association doivent porter les signatures conjointes du président (ou en cas d'empêchement du vice-président) et du secrétaire (remplaçable en cas d'empêchement par un autre membre du Bureau Exécutif). Les quittances et décharges doivent porter les signatures conjointes du président (ou en cas d'empêchement du vice-président) et du trésorier.

Le Conseil d'Administration a le droit de déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs employé(e)s de l'association, conformément aux prescriptions du règlement d'ordre intérieur en vigueur.

Art. 24. Les moyens financiers de l'association gérés par le Conseil d'Administration sont:

- a) les cotisations annuelles des membres actifs et des membres honoraires
- b) les subventions et subsides reçus des collectivités et administrations publiques
- c) les donations et légations provenant de personnes privées ou publiques
- d) les intérêts de capitaux
- e) les recettes générées par des activités propres

Cette énumération n'est pas limitative.

Art. 26. A la fin de l'exercice social, le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'Assemblée Générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée.

Le livre de caisse est contrôlé par les commissaires aux comptes et/ou par le réviseur d'entreprise chargé du contrôle des comptes sociaux de l'association. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée à déterminer et qui ne peut dépasser 2 (deux) ans. Ils sont choisis en dehors des membres du Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut confier la mission de contrôle des comptes sociaux à un réviseur d'entreprise agréé au Grand-Duché de Luxembourg.

Les commissaires aux comptes ou le réviseur d'entreprise en question dressent un rapport destiné à être présenté à l'Assemblée Générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier.

Art. 28. Toutes les questions non prévues aux présents statuts et notamment la modification des statuts sont régies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

En cas de dissolution, le solde excédentaire de l'actif social reviendra à une ou plusieurs institution(s) de bienfaisance sociale de la région.

Référence de publication: 2014190986/114.

(140211935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Charlotte Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 111.517.

L'an deux mille quatorze, le onze novembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «CHARLOTTE INVESTMENT S.A.» (la «Société»), une société anonyme, avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent,

inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.517, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 274 du 7 février 2006, dont les statuts ont été modifiés une seule et unique fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 150 du 25 janvier 2010.

L'Assemblée générale est ouverte à 11h sous la présidence de Madame Babsi SINNES, employée, demeurant professionnellement à Hesperange.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Géraldine NUCERA, employée, demeurant professionnellement à Hesperange.

L'Assemblée générale élit comme scrutateur Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée générale étant dûment constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée générale est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision de mettre la Société «CHARLOTTE INVESTMENT S.A.» en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
- 4.- Divers.

II. Que la présente Assemblée générale réunit la totalité du capital social ainsi qu'il résulte de la liste de présence en annexe paraphée «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, ladite liste de présence demeurera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations ou actes de délégation de pouvoir émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée générale, celle-ci, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de mettre la Société en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur (ci-après le «Liquidateur») Monsieur Roger CAURLA, Maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

La société se trouvera valablement engagée par la signature individuelle du liquidateur.

Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus conférés par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que modifiée (la «Loi»). Le Liquidateur sera habilité à effectuer toutes les opérations prévues par l'article 145 de la Loi, sans autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où une telle autorisation serait requise.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur est autorisé, sous sa responsabilité, à déléguer, au regard d'opérations spéciales et déterminées, à un ou plusieurs mandataires, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée générale donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais incombant à la Société et mis à charge à raison des présentes est estimé à 960.- EUR.

Dont acte fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux membres du bureau, connus par le notaire par leurs noms, prénoms, états civils et adresses, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sinnes, Nucera, Caurla, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53383. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014190978/73.

(140212512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Cable GP S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 160.518.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of the month of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared

Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, acting as a special proxy of Cayman Cable Holding G.P. CO Limited, a company with limited liability, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 122582 (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a proxy given under private seal dated 12 November 2014 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith,

being the Sole Shareholder of Cable GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 160518, incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 3rd March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1604 of 18th July 2011 (the "Company"). The articles of association of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

The appearing person declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed share capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as a Sole Shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the Sole Shareholder assumes all the Company's liabilities.

V. That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the interim financial statements of the Company for the period from 1 January 2014 to 20 November 2014.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers for the due performance of his duties up to the date hereof.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, first name and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Cayman Cable Holding G.P. Co. Limited, une company with limited liability, constituée sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à M&C Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglad House South Church Street, George Town, Grand Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Companies aux Iles Caïmans sous le numéro 122582 (l'«Associé Unique»),

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 12 novembre 2014, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

étant l'Associé Unique de Cable GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 160518, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1604 du 18 juillet 2011 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euro (12.500,- €) d'une valeur nominale d'un Euro (1,- €) chacune (les «Parts Sociales»).

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'Associé Unique il déclare expressément dissoudre la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre de l'associé de la Société dissoute.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 20 novembre 2014.

VII. Que l'Associé Unique décharge pleinement et entièrement chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant de son nom, prénom, état civil et demeure, celle-ci a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55132. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014190932/95.

(140212760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Artexis Easyfairs International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 83.304.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014190879/10.

(140212831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

**ARDIAN Co-Investment IV Treasury II S.C.S., Société en Commandite simple,
(anc. ARDIAN Belt S.C.S.).**

Capital social: EUR 15.590,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 188.713.

I. En date du 20 novembre 2014, l'associé unique ARDIAN Co-Investment IV GP S.à r.l., avec siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, a transféré son unique (1) part sociale de commandité à ARDIAN Co-Investment IV Treasury GP S.à r.l., avec siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, qui l'acquiert.

En conséquence, et en accord avec le contrat social, ARDIAN Co-Investment IV Treasury GP S.à r.l., précité, devient associé gérant commandité avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en lieu et place de ARDIAN Co-Investment IV GP S.à r.l.

II. Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 novembre 2014, les associés ont pris les décisions suivantes:

- modification de la dénomination actuelle d'ARDIAN Belt S.C.S. en ARDIAN Co-Investment IV Treasury II S.C.S.
- Modification de l'objet social tel que:

L'objet du partenariat consiste:

- à agir en tant que véhicule d'investissement à partir duquel les associés commandités vont investir dans les agrégateurs, et donc de devenir par la même occasion un associé commandité de ces-dits agrégateurs. Le partenariat n'a pas été créé dans le but de générer des revenus pour les associés commandités.

- à conclure n'importe quel contrat dérivé
- à acquérir, détenir, céder et administrer des investissements
- à emprunter sous quelque forme que ce soit, et
- à émettre des obligations, billets ou tous autres instruments financiers tels que des warrants ou des droits de souscription d'actions.

D'une manière générale, le partenariat peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'il jugera utile à la réalisation et au développement de son objet et peut exécuter tous les contrats et s'engager dans toutes les activités et transactions jugées nécessaires et souhaitables au bon déroulement des buts et objectifs précédemment cités.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190872/32.

(140212879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Antea, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 169.862.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "ANTEA", établie et ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 169862, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1927 du 2 août 2012,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2241 du 12 septembre 2013.

La Société a été mise en liquidation et Monsieur Tom FELGEN, avocat à la Cour, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 décembre 1971, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, a été nommée en tant que Liquidateur (le "Liquidateur") suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 octobre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Madame Micheline SPIES, comptable, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René SCHAWEL, juriste, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 novembre 2014, a approuvé le rapport du Liquidateur daté du 7 novembre 2014 (le "Rapport du Liquidateur") ainsi que les comptes de liquidation établis au 28 octobre 2014 (les "Comptes de Liquidation"), a nommé la société anonyme de droit panaméen "EDINBOURGH HOLDINGS S.A.", établie et ayant son siège social à Panama, East 54th Street, Arango-Ollillac Building, 2nd floor, inscrite au Registro Público de Panama, Mercantile Department, Microjacket 139635, Document 14359, en tant que commissaire-vérificateur (le "Commissaire-Vérificateur") chargé de l'établissement des comptes de clôture (les "Comptes de Clôture") et du rapport du commissaire à la liquidation (le "Rapport du Commissaire à la Liquidation") et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente Assemblée;

B) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Approbation des comptes de liquidation;
3. Décharge à accorder au Liquidateur et au commissaire-vérificateur;
4. Clôture de la liquidation;
5. Désignation de l'endroit où les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans.

C) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

D) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

E) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

F) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant eu communication du Rapport du Commissaire-Vérificateur, l'Assemblée approuve ledit rapport qui conclut à la conformité du Rapport du Liquidateur aux lois et obligations légales luxembourgeoises et à un exposé sincère et véritable des opérations de liquidations de la Société.

Le Rapport du Commissaire-Vérificateur, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

Confirmant par les présentes les conclusions contenues dans le Rapport du Commissaire-Vérificateur, l'Assemblée décide d'approuver les Comptes de Clôture.

Troisième résolution

L'Assemblée donne pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec les opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société, conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Clôture, avec effet à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux actionnaires et aux créanciers qui ne se seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. SPIES, R. SCHAWEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2014. LAC/2014/54289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190861/88.

(140212356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Coparrinal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.910.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 décembre 2014 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014192258/795/15.